

ACQUISITION TERRAIN ASSOCIATION DIOCESAINE - n° 752

Le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Jean BOHN, Vicaire Episcopal de l'Evêché de NANCY, a donné son accord pour la cession d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AB 104 lieudit "Le Village" appartenant à l'Association Diocésaine 2, rue Girardet à NANCY.

Cette acquisition est nécessaire pour l'alignement de la rue de l'Eglise.

La surface exacte sera déterminée après établissement d'un document d'arpentage. Elle est approximativement de 18 m². Le prix demandé est de 10,00 F. le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la partie de la parcelle cadastrée AB 104 lieudit "Le Village" nécessaire pour l'alignement de la rue de l'Eglise, sera acquise par la Ville de LUDRES au prix de 10,00 F. le m².

- la surface (approximative de 18 m²) sera déterminée par l'établissement d'un document d'arpentage.

- le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cet achat et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître CONREUR, Notaire à NANCY,

- les crédits nécessaires existent à l'article 210 du budget 1974.